CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E87953** **VALABLE JUSQU'AU** **30/09/2027**

ÉDITÉ LE 25/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/09/2010

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COMPIEGNE 525240081

Siret : 525 240 081 00014

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 3389830-1

Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 2684655

Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2724087

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : PIVETTA BATIMENT

2 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND
ZAC DU GROS GRELOT
60150 THOUROTTE

Téléphone : 03 44 90 27 27 **Fax :**

Portable : 07 43 26 54 03

Responsabilité légale :
3MK (930 061 163) / KULA ANTOINE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : accueil@pivetta-bat.fr

Effectif moyen : 29 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 8 131 595 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	29	13/06/2024
2141	Transformation en maçonnerie		13/06/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/08/2026 13:39

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025